



Rupture période d'essai

Par philou31

Bonjour,

Cadre en informatique et RQTH j'ai été embauché par une ESN début octobre de cette année avec une période d'essai de 4 mois. Et depuis mon arrivée je suis en inter-contrat chez moi, en attente d'une mission.

Hier j'ai eu une réunion avec le directeur commercial et le business manager pour m'annoncer qu'ils allaient mettre fin à ma période d'essai avec un délai de prévenance d'un mois (respect du texte de loi). Afin de pouvoir "pousser" la date de fin au plus loin possible ils m'ont demandé de poser tous mes CP acquis.

D'après le texte de loi, l'employeur n'a pas à justifier sa rupture de PE mais ils m'ont dit clairement que la raison était qu'ils n'arrivaient pas à me trouver une mission.

Sachant que le texte de loi précise que la période d'essai sert à valider les compétences j'ai de forts doutes au sujet du motif réel qui serait, pour moi, plutôt économique (payer un employé "pour rien" coûte cher).

Mon employeur a-t-il le droit de rompre ma PE de cette manière, sans avoir pu évaluer mes compétences ?